

PERMANENCE IMPÔTS AVIVO LAUSANNE

Du 13 février au 5 avril
LUNDI, MARDI,
JEUDI et VENDREDI
de 8h à 11h et 13h30 à 16h

RDV POUR LES MEMBRES UNIQUEMENT

Une modique participation financière sera demandée en fonction des revenus.

Documents à apporter

- IMPORTANT : les acomptes payés en 2011 et le BVR⁺, les acomptes 2012
 la déclaration établie en 2011, et l'avis de taxation 2011

Pour tous les contribuables :

- ❑ cotisations AVS payées en 2011 (pour les rentiers AI, personnes sans activités lucratives)
- ❑ relevé des intérêts bancaires ou postaux 2011 ainsi que le solde des comptes au 31.12.2011
- ❑ intérêts des dettes 2011 ainsi que le solde des comptes au 31.12.2011
- ❑ factures de participation médicales, dentiste, EMS, etc... et frais liés à un handicap (allocation d'impuissance)
- ❑ justificatifs de versements de dons
- ❑ bail à loyer ou dernière notification de loyer, avec le loyer sans les charges

Pour les rentiers AVS/AI :

- ❑ attestation d'AVS ou AI 2011 de Madame et/ou Monsieur
- ❑ attestation de rente 2^{ème} pilier pour 2011 de Madame et/ou Monsieur
- ❑ décision d'octroi de rente AI chiffrée, datée de 2011
- ❑ justificatifs de la pension alimentaire reçue ou versée en 2011
- ❑ justificatifs pour personne à charge et l'attestation d'indigence

Pour les autres contribuables :

- ❑ certificat de salaire et un relevé mensuel 2011, indemnité de chômage ou perte de gain, allocations familiales 2011
- ❑ attestation du CSR concernant le RI perçu en 2011
- ❑ justificatifs de la pension alimentaire reçue ou versée en 2011
- ❑ justificatifs pour personne à charge et attestation d'indigence
- ❑ attestation 3^{ème} pilier, assurance vie
- ❑ justificatifs des frais de garde d'enfant, de dons

Pour les propriétaires :

la détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2011, les frais divers (assurances pour risque, impôts foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles.

Pour les nouveaux propriétaires : les documents mentionnés ci-dessus et la surface des pièces habitables (cuisine, sdb, hall, wc, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées). Année de construction.